

CHARTRE DE L'ENCADRANTE 1/2

Le Club Voisins GRS est un club qui défend les valeurs du sport. Le club valorise l'engagement, l'enthousiasme et favorise le développement de ses compétences.

A tous les postes techniques, chacun s'engage à défendre les valeurs du club, à se former pour apporter le maximum aux gymnastes.

Ces engagements sont décrits dans cette charte.

LES ENGAGEMENTS DU CLUB VIS-A-VIS DES ENCADRANTES :

- Rester à l'écoute
- Favoriser la formation
- Prendre en charge les frais d'inscription des formations sous certaines conditions.

LES ENGAGEMENTS DES RESPONSABLES TECHNIQUES VIS-A-VIS DES ENCADRANTES :

- Rester à l'écoute
- Proposer un planning et des cours en tenant compte des contraintes personnelles
- Transmettre leur savoir faire
- Etre enthousiaste et transmettre les valeurs du club

ENGAGEMENT DES ENCADRANTES

- Etre présente et ponctuelle aux cours pour lesquels elle s'est engagée en début de saison
- Avoir le souci du bien être des gymnastes et de leur progression, en transmettant son savoir
- Respecter les gymnastes et les membres du comité directeur et entraîneurs
- Préparer les gymnastes aux différentes manifestations organisées dans l'année spectacle, gala et les répétitions associées à ces événements
- Etre enthousiaste et transmettre les valeurs du club
- Répondre cordialement aux questions des parents
- S'engager à préparer au mieux les gymnastes et les suivre durant les compétitions et la coupe formation
- Se former (obligatoirement) via une formation fédérale ou interne (selon le profil) afin d'encadrer au mieux les gymnastes. Si le club finance la formation, alors l'encadrante s'engage à assurer 2 saisons d'encadrement (après la saison qui suit l'obtention du diplôme), sinon le remboursement (total ou partiel) sera demandé.

LES BENEFICES POUR L'ENCADRANTE

- Profiter de l'expérience des entraîneurs pour évoluer et progresser
- Accéder aux formations sous certaines conditions
- Acquérir une expérience valorisable
- Maintenir une activité d'encadrement dans un milieu associatif

CHARTE DE L'ENCADRANTE 2/2

Je soussignée (NOM Prénom), encadrante au club de Voisins GRS m'engage à
entraîner ou aider à entraîner (rayer la mention inutile)

le groupe des

durant la totalité de la saison en cours dont voici les horaires (jour/heure début/heure fin):
..... soitheures par semaine.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'engagement que ce poste impose.

Coordonnées téléphoniques : Mail :

En cas d'indisponibilité occasionnelle, je préviens la responsable technique manon.lebeherec@gmail.com ou
06.72.29.71.53 suffisamment tôt pour trouver une remplaçante et maintenir le cours.

Date :

Signature de l'encadrante

Signature des parents (pour les mineures)

Date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé »